

Pourquoi les plus hautes exigences pour gérer le site patrimonial de Sillery ?

PRÉSENTATION DU SITE

Je note dans la présentation du site dans le *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery* :

- L'immensité du territoire classé
- La présence, même déjà morcelée, de prairies et de boisés exceptionnels
- La diversité des périodes préhistoriques et historiques présentes
- Une trame historique continue de l'histoire de la ville de Québec et ce, dès les premiers contacts entre Amérindiens et Européens
- Un site conjuguant la vie économique, sociale, culturelle, religieuse à travers les siècles
- Un site illustrant, sous forme de vestiges ou en totalité, les différents types d'occupation du territoire propres à notre histoire : nomadisme saisonnier amérindien, système seigneurial, domaines et villages, commerces fluviales et portuaires, propriétés religieuses et conventuelles, secteurs résidentiels
- L'architecture des villas, les maisons d'ouvriers, les résidences d'après-guerre, les bâtis institutionnels
- Les percées visuelles et les espaces naturels exceptionnels

LES ORIENTATIONS PROPOSÉES

Je note dans les orientations proposées :

- D'entrée de jeu, on indique que les orientations ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas.
- Même si le principe du traitement minimal doit être privilégié, ce n'est que lorsque cela est possible.
- On recherche dans les orientations générales et particulières à conserver les composantes significatives de chacune des époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine.
- Dans le cadre naturel, le réseau aviaire et le système parcellaire, on ne fait quasi aucune interdiction ; on favorise, on privilégie plutôt.
- Et pour tout ce qui touche le cadre bâti, on n'hésite pas à interdire, à rejeter des actions et tout cela avec énormément de précisions.
- Toujours dans le cadre bâti, on n'hésite pas à indiquer que les démolitions ne doivent être que de derniers recours et l'autorisation ne sera donnée que lorsqu'il y a démonstration de la validité de la démolition et de sa pertinence.

MON POINT DE VUE

- Un plan de conservation doit avoir des dents et donner au ministre tous les outils dont il a besoin pour accepter ou refuser une proposition selon qu'elle protège ou bonifie le site patrimonial ou qu'elle le gruge, le détruit, le morcelle, le saccage.
- Tel que conçu dans sa version proposée, le plan **ne donne pas au ministre les outils** pour contrer le morcellement des terrains des grands domaines naturels qui sont encore en état (18 hectares) ; il n'a aucun élément d'interdiction et en plus, il examinera et décidera au cas par cas.
- Alors, qui sera responsable de **l'intégrité et de la conservation de l'ensemble du site** et en particulier, de tous ces grands espaces naturels qui demeurent ? le ministre ? les développeurs ? Permettez-moi de conclure que seuls les développeurs verront tous ces grands terrains dans leur ensemble, auront – ont, plutôt – un plan, une stratégie qui servent leurs objectifs.
- Les orientations générales et particulières proposées touchant **le système parcellaire** sont curieusement à deux vitesses :
 - D'une part, pour les grandes parcelles du sommet, on propose de garder les signes qui donnent une lecture des **limites** historiques des lieux (ex. alignements d'arbres, de clôtures, petits boisés),

mais nulle part indique-t-on que ce sont justement les grandes parcelles elles-mêmes qu'il faut garder et ne pas morceler : ce sont elles qui témoignent du cœur même de l'histoire du site et ce, depuis le Régime français.

On m'a indiqué que ne pas permettre de lotir dans ces grandes parcelles empêcherait, par exemple, la création de parcs dans ce qui reste de grands terrains. Je crois qu'il sera très faisable de trouver la formulation légale pour créer des zones publiques protégeant les espaces naturels restants.

- D'autre part, dans les secteurs des noyaux ouvriers, on a formulé des orientations très précises (on donne toutes les caractéristiques du système parcellaire) qui permettront la conservation des parcelles telles que l'histoire les a inscrites dans le territoire. On évitera ainsi le regroupement de lots et l'occupation du territoire venant casser la trame historique tels qu'on l'a vu ces dernières années en particulier sur le chemin du Foulon. J'adhère totalement à ces orientations.
- Pourquoi respecter les caractéristiques fondamentales pour les parcelles d'en bas et ne pas respecter les grandes parcelles sur le sommet de l'escarpement en haut ? S'il n'y a aucune limite, le gruyère continuera d'être troué. Et les développeurs dédieront à des particuliers, triés sur le volet, un **accès privilégié dans un site patrimonial classé pour tous**.
- S'il n'y a aucune intention ministérielle manifeste de conserver ces grands espaces qui nous restent, nous serons amputés d'un patrimoine précieux, significatif tant pour les Premières Nations que pour toutes les autres communautés du Québec.
- De plus, nous serons amputés d'un potentiel récréotouristique d'importance qui viendra s'ajouter aux deux grands ensembles qui le joutent : les Plaines d'Abraham et la Promenade Samuel-De Champlain.

MES RECOMMANDATIONS

- ❖ Que le plan de conservation soit revu pour **donner au ministre tous les outils** qui protègent intégralement le site patrimonial de Sillery.
- ❖ Que le **ministre respecte les grands espaces**, un des motifs principaux de classement à l'origine.
- ❖ Que le **ministre fête dignement, en 2014, les 50 ans** du premier décret gouvernemental qui visait la protection et la mise en valeur des grands domaines de Sillery et qu'à cette fin, **le ministre crée le parc des Grands-Domains**.
 - La boucle sera alors bouclée entre toutes les périodes historiques
 - Les Québécois auront un patrimoine majestueux tout le long des falaises du fleuve
 - Les Québécois auront un lieu naturel, patrimonial et récréotouristique qui
 - formera une boucle complète entre rives et falaise,
 - permettra de saisir, dans un seul lieu, pour tous, le regard des grands barons sur leur commerce et leurs employés, et le regard des ouvriers sur les grands patrons,
 - fournira un réservoir d'oxygène et absorbera une masse critique de gaz à effet de serre.

LA CONCLUSION

- ❖ Ce sont ces exigences qui bénéficieront à **tous les Québécois** et non à quelques privilégiés.
- ❖ Ce sont ces exigences qui conserveront **définitivement et pour les générations futures** tous les éléments vitaux du site patrimonial de Sillery.
- ❖ Ce sont ces exigences qui feront de **Québec**, avec sa boucle entre falaise et rives allant de Sillery aux Plaines, une **capitale digne des plus grandes, unique en Amérique du Nord**.